

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à Madame Corinne GEORGES
Conseillère Municipale déléguée aux
ACTIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Arrêté n°2021-ADM-05

Le Maire de la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, ou si ces derniers sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal,

Les adjoints étant tous titulaires d'une délégation,

Vu la délibération 2021-008 du 23 février 2021 créant deux postes de conseillers délégués supplémentaires

ARRETE :

Article 1^{er} : **Délégation de fonctions et de signature** est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à **Madame Corinne GEORGES**, Conseillère Municipale dans le domaine des **ACTIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**.

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, **Madame Corinne GEORGES** assumera les fonctions suivantes :

- Appui du Maire dans le suivi des dossiers intercommunaux (déchets ; assainissement, symbord, commissions communautaires transversales....)
- Suivi des carrières
- Suivi du projet CNR
- Suivi du CFEL (Chemin de Fer de l'Est Lyonnais)
- Lien entre les différents services
- Appui au maire sur dossiers stratégiques

Signature des bons de commande et suivi des factures dans le cadre du budget alloué.

Article 3 : La signature par **Madame Corinne GEORGES** des pièces et actes relevant de la délégation définie aux articles précédents du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « *par délégation du maire* ».

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de **ST ROMAIN DE JALIONAS** et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

FAIT à ST ROMAIN DE JALIONAS, le 24 février 2021

Le Maire,
Jérôme GRAUSI



Notifié le :

Corinne GEORGES